



Commune de Chavannes-de-Bogis

CONSEIL COMMUNAL

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL

DU MERCREDI 9 OCTOBRE 2019 – 20H15

Présidence : M. J. Köhli

Le Président ouvre la séance du Conseil communal du 9 octobre 2019 à 20h20 en demandant de procéder à l'appel.

1. Appel

La secrétaire procède à l'appel. 30 membres sont présents, 8 membres sont excusés et 2 membres sont absents.

2. Approbation du procès-verbal du 28 juin 2019

Mme N. Bornet note que la date d'assermentation citée dans le procès-verbal est erronée. (5 octobre à la place du 9 octobre). Aucun autre commentaire n'est formulé à son sujet. Le Président soumet le procès-verbal de la séance du 28 juin 2019 à l'approbation.

Le procès-verbal du 28 juin 2019 est accepté à l'unanimité, moins deux abstentions.

3. Communication de la Présidence / assermentation

M. J. Köhli salue la présence de Mme M.-L. Bianconcini du quotidien La Côte.

Le Président explique qu'après la démission de M. C. Clop, M. N. Duvillard n'a pas pu honorer son rôle de suppléant pour cause de déménagement. Ainsi, il procède à l'assermentation de Mme C. Jones.

4. Préavis municipal n° 3/19, Arrêté d'imposition 2020

5. Rapport de la Commission des finances sur le préavis n° 3/19

M. J. Köhli donne la parole à M. D. Noirat qui donne lecture du rapport de la Commission des finances. Celle-ci relève qu'il est compliqué de fixer le centime communal, comme chaque année, alors que les chiffres du budget sont loin d'être connus. Le Canton va augmenter son taux d'imposition de 1,5 point pour le porter à 156,

afin de financer la reprise des coûts de l'Association Vaudoise d'Aide et de Soins à Domicile (AVASAD). La Municipalité propose dès lors de réduire le taux d'imposition d'un centime seulement et le ramener à 58 % de l'impôt cantonal de base. La Commission des finances recommande au Conseil communal d'accepter l'arrêté d'imposition pour 2020, tel que présenté.

Le Président remercie M. D. Noirat et ouvre le débat.

Personne ne demandant la parole, le Président soumet le préavis n° 3/19 au vote.

Le préavis n° 3 /19 est accepté à l'unanimité.

6. Préavis municipal n° 4/19, Règlement communal sur l'attribution des aides individuelles pour les études musicales

7. Rapport de la Commission ad hoc sur le préavis municipal n° 4/19

M. J. Köhli passe la parole à M. M. Huber pour la lecture du rapport de la Commission ad hoc. Le règlement a pour but de mettre en application la Loi sur les écoles de musique (LEM), adoptée le 3 mai 2011 par le Grand Conseil. Les parents, domiciliés depuis au moins un an à Chavannes-de-Bogis et dont les enfants suivent des cours dans une école de musique reconnue par la Fondation pour l'enseignement de la musique, peuvent bénéficier d'une aide financière. La Commission recommande :

- d'adopter le préavis municipal n° 4/19 concernant le règlement communal sur l'attribution des aides individuelles pour les études musicales ;
- d'autoriser la Municipalité à soumettre ledit règlement à la procédure d'autorisation cantonale.

M. J. Köhli remercie la Commission ad hoc et ouvre le débat.

Mme G. Thévoz intervient quant à l'interprétation d'une phrase en dernière page de l'annexe : 'le revenu familial brut mensuel est déterminé en additionnant le(s) salaire(s) brut(s) mensuel(s), les allocations familiales, les pensions alimentaires et les prestations RI, AI, assurance chômage, aides sociales ainsi que d'éventuelles prestations EVAM, perçus par chacune des personnes vivant en ménage commun'. Mme G. Thévoz souhaiterait que les petits salaires (stages, apprentissages, ...) dont pourraient bénéficier des jeunes de la famille ne soient pas inclus dans le calcul du revenu familial. Le Syndic propose de ne pas modifier le règlement et espère que dans le futur, chaque Municipalité le traitera avec bon sens et intelligence. Il ne voit par contre pas de problème si le Conseil communal souhaite y apporter un amendement.

Personne ne demandant la parole, le Président soumet le préavis n° 4/19 au vote.

Le préavis municipal n° 4/19 est accepté à l'unanimité.

8. Communications de la Municipalité

M. A. Barraud informe que la Commune soutient le Théâtre de Terre Sainte en achetant deux fois 4 abonnements, les jeudis (4 places) et vendredis (4 places) de chaque spectacle. Il invite les Conseillères et Conseillers à prendre contact avec le greffe, si des spectacles les intéressent, afin de profiter de ces tickets, sous le principe premier arrivé, premier servi.

9. Rapport des délégué(e)s des Commissions fixes

M. P. Stampfli lit un rapport relatif à la dernière réunion du Conseil intercommunal de Région de Nyon :

Le 26 septembre 2019, le Conseil intercommunal de Région de Nyon a :

- a) reconduit le dispositif DISREN sous forme de but optionnel pour la période 2020 à 2025 ;
- b) octroyé un crédit d'étude de réalisation de CHF 32'000.— pour la requalification de la RDU 1^{ère} étape à Eysins ;
- c) accordé un crédit de CHF 100'000.— pour le soutien à l'équipement de production audiovisuelle. L'implantation de CNN Money Switzerland est une chance pour la région et pour NRTV qui peut ainsi installer un studio et une régie, entre autres. Le crédit concédé représente une petite partie des CHF 1'200'000.— payés par les communes de Gland et Nyon, ainsi que par des tiers.

Le Président remercie M. P. Stampfli.

10. Propositions individuelles

Mme N. Bornet revient sur le portique du cimetière qui a été nettoyé mais qui n'a toutefois pas retrouvé son éclat. M. A. Barraud répond que celui-ci sera en cours de réfection, d'ici le printemps prochain.

M. B. Vanderstraeten demande quelle sera la participation financière cantonale en 2020 par rapport au tarif des transports publics et si les cartes journalières CFF vont disparaître. M. A. Barraud répond que les conditions tarifaires, à deux mois du changement d'horaire, sont pour l'instant inconnues car notre sous-région a été oubliée par le Canton. Le Syndic explique qu'Unireso, pour des raisons économiques, a sorti notre région de son réseau des transports publics. Il reste au Canton de décider du tarif régional. Quant à la vente des cartes journalières CFF, celle-ci est maintenue.

M. B. Vanderstraeten a remarqué qu'un nouveau drapeau flotte à l'entrée du Centre communal. Mme S. Baudet explique qu'il s'agit du drapeau des Jeux olympiques de la Jeunesse. Deux enfants chavannus en âge scolaire ont été délégués pour porter le drapeau de la Commune à Lausanne. Un tel drapeau flotte depuis dans chaque commune vaudoise jusqu'au terme des Jeux (22 janvier 2020).

M. P. Stampfli aimerait connaître l'avancement du dossier du mur anti-bruit autoroutier. Le Syndic informe que sa construction devrait démarrer en 2022.

Le Président rappelle la tenue des élections du 20 octobre 2019 et encourage chacune et chacun à voter, tout en se documentant scrupuleusement quant à la manière d'élire, en respectant les restrictions. Il ajoute que la date du prochain Conseil communal est fixée au 4 décembre 2019.

M. A. Barraud remercie chaque Conseillère et chaque Conseiller de la confiance témoignée et convie tout le monde pour le verre de l'amitié.

Le Président remercie également les membres du Conseil communal et lève la séance à 20H40.



Le Président
Jacques KÖHLI



La Secrétaire
Susanne BARRAUD

Point ouvert :

5 décembre 2018

L. Thévenaz

Entretien armoiries entrée du village

M. Bornet

Chavannes-de-Bogis, octobre 2019